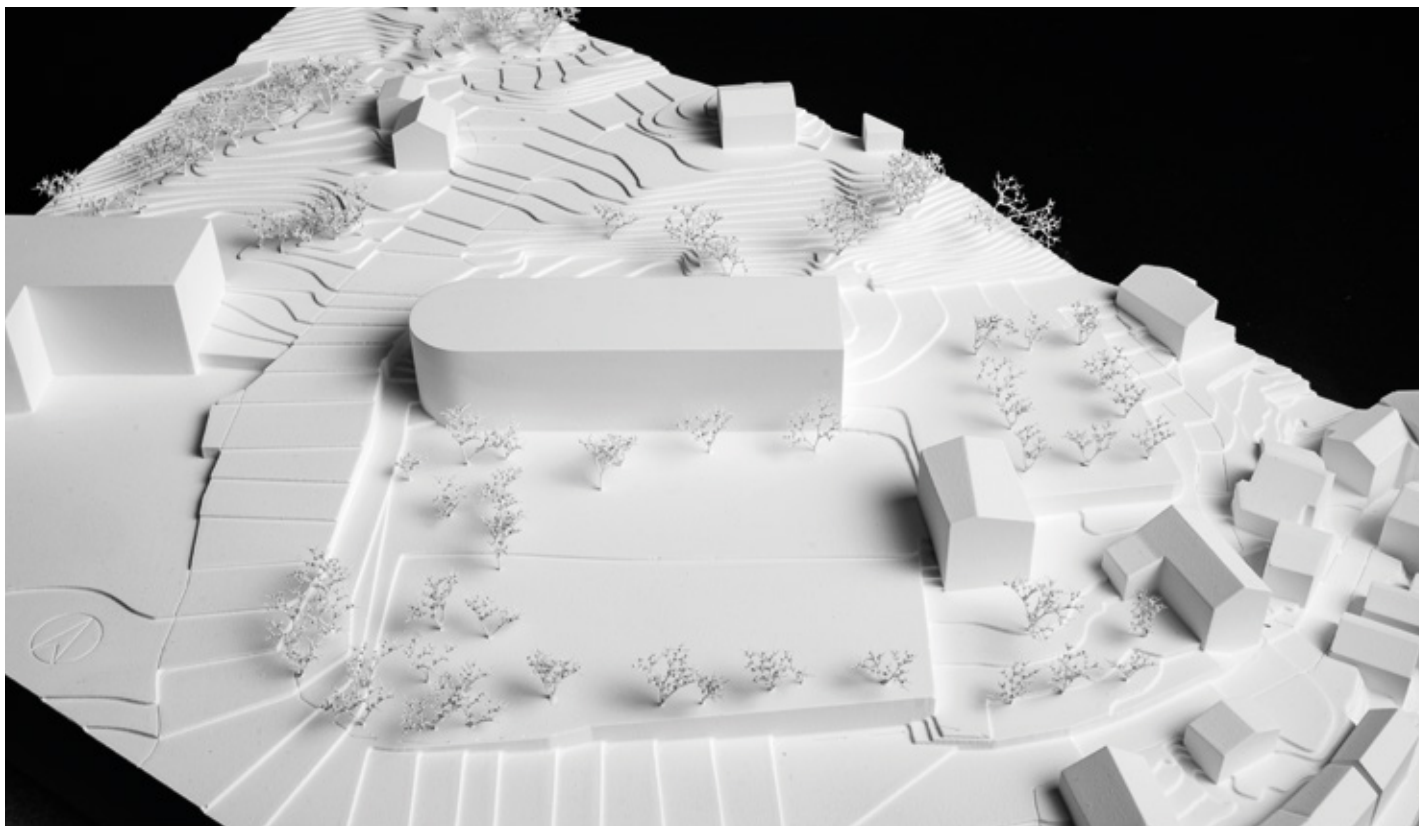




N°05 AXOLOTL

1^{ER} RANG / 1^{ER} PRIX

CHESEAUXREY ASSOCIES SA, SION

Collaborateurs :

Olivier Cheseaux, Alexandre Rey, Sébastien Vitre, Dario Zimmermann,
Jessica Giglio

EDITECH SA, AYENT

Collaborateurs :

Lydia Chavaudra, Olivier Dessimoz, Camillo Ravaioli, Hamza Sehaqui,
Elia Stamm

La force du projet réside dans sa capacité à augmenter l'espace ouvert du préau en concentrant les interventions le long de la route Monderessy. La création d'un volume adossé à la salle polyvalente ainsi que son étage de surélévation, permet en effet de libérer le sol d'avantages encore que l'état actuel. Il en résulte un bâtiment compact rassemblant toutes les fonctions sous un même toit. L'intervention est accompagnée d'espaces extérieurs dont la riche palette offre flexibilité et diversité : plantations en pleine terre, terrain de sport et de pétanque, espaces jeux et didactiques (réemploi issu de la démolition), bassin de rétention et placette d'accès au bâtiment. Le jury apprécie tout autant la cohérence de ce nouvel ensemble, la clarté de l'intervention sur l'existant, que la polyvalence des usages mis à disposition.

Même si les salles de classes sont clairement regroupées dans l'adjonction, des relations visuelles ou fonctionnelles avec la salle de gymnastique sont possibles à chacun des niveaux, notamment avec les espaces dédiés aux locaux de sociétés. A cet étage, l'espace chant constitue d'ailleurs une réserve pour deux classes, permettant de se libérer habilement de l'ajout d'une surface supplémentaire en cas d'éventuelle extension. Avec une vision globale et parcimonieuse de la durée de vie d'un équipement public, la proposition mise sur les synergies et la mutualisation plutôt que sur l'addition des fonctions. La réalisation des étapes de construction sans containers provisoires participe également à l'intelligence et à l'économie de moyen recherché. Des attentions quant aux usages quotidiens n'en sont pas moins offertes : dégagements pour des espaces de travail au dernier niveau, accès couvert indépendant pour les sociétés sur la route de Monderessy, cuisine en lien avec le préau et le hall lors de manifestations, couvert continu en lien direct avec le préau.

La partie nouvelle propose un système constructif clair et cohérent, fondé sur des planchers mixtes bois-béton et des parois de contreventement en ossature bois. L'introduction de porteurs intermédiaires continus à l'est assure une bonne régularité des portées, facilite la standardisation des modules et renforce la lisibilité structurelle. L'ensemble constitue une solution rationnelle, compatible avec les objectifs de préfabrication, de qualité d'exécution et de performance environnementale. La surélévation de la salle de gym de 1988 est conçue comme une structure légère

en bois, limitant les charges verticales transmises à l'existant et permettant une intervention rapide en site occupé.

Le complexe existant de toiture (isolation, étanchéité, gravier) est entièrement déposé et remplacé par un nouveau plancher formant le niveau supplémentaire ; ce complexe est volontairement plus léger que l'existant afin de garantir la charge utile réglementaire de 300 kg/m² pour les salles de classe. L'absence d'appuis intermédiaires entre les façades nord et sud est compensée par des sommiers de grande hauteur associés à un panneau lamellé-croisé, assurant la reprise des portées imposées.

Du point de vue parasismique, la stratégie retenue est cohérente : la structure légère de la surélévation limite l'ajout de masse en hauteur et ne pèse que faiblement le comportement global. La masse propre de la nouvelle structure peut être rapprochée de celle de la toiture existante, ce qui permet de maintenir un facteur de conformité satisfaisant. Une analyse en déplacements est prévue pour confirmer l'atteinte du critère de régularité, avec la possibilité, si nécessaire, de s'appuyer sur la partie nouvelle à l'est pour stabiliser l'ensemble.

L'ensemble du dispositif témoigne d'une compréhension fine des contraintes du site, des exigences parasismiques et des enjeux constructifs, avec une démarche argumentée et maîtrisée.

De manière générale, le jury estime que le projet répond de manière convaincante à l'enjeu du concours. Tel un axolotl, l'école se régénère, se recompose et se trouve enrichie de transformations partielles offrant à la Commune un nouveau visage et à l'école une nouvelle jeunesse.